

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **lundi 6 juin 2016 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Madame Magalie Joncas, conseillère  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Joseph Côté, conseiller  
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2016.
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016.
3. Bordereaux des comptes à payer numéros 2016-06-A, 2016-06-B, 2016-06-C, 2016-06-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2016-05.
5. Rapport financier consolidé pour l'année 2015.
6. États comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 avril 2016.
7. Contrat de location de patinoires au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2016-2017.
8. Approbation des dépenses concernant l'appel d'offres commun avec la Ville de Beloeil pour le contrat d'achat de pierre concassée.
9. Reconnaissance - Monsieur Jean-Guy Senécal, premier maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
10. Adoption d'un gentilé pour désigner les citoyens de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
11. Nomination de maires suppléants pour la période du 20 mai au 19 novembre 2016.
12. Nomination de substituts représentant la Ville de Mont-Saint-Hilaire au sein de Régies et comités.
13. Nomination d'un lieutenant au sein du Service de sécurité incendie.
14. Renouvellement de mandats de membres au comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
15. Renouvellement de mandat d'un membre à l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.

16. Demande d'intervention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - intersection chemin Authier et boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
17. Prolongation de l'entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne.
18. Modification au protocole de mobilisation des pompiers - Alarmes incendie pour les catégories de risques 3 et 4.
19. Contrat de services entre la Société en commandite Gaz Métro et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
20. Demande au Canadien National - Passage à niveau de la voie ferrée - Prolongement du boulevard de la gare.
21. Demande à la Municipalité régional de comté de La Vallée-du-Richelieu - Entretien du cours d'eau Voghel, branche 3.
22. Exposition - Collection de minéraux précieux.
23. Projet de loi no 56 - Loi sur la transparence en matière de lobbyisme.
24. Projet de loi no 100 - Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les services de transport par taxi.
25. Démarche de sensibilisation relative à l'allaitement dans les lieux publics.
26. Cession pour fins de parc relative au 1275, chemin Rouillard.
27. Cession pour fins de parc relative au prolongement de la rue des Chardonnerets.
28. Vente du lot 4 380 977 - Les Entreprises PCJ inc.
29. Compte rendu de la réunion du 11 mai 2016 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
30. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 mai 2016 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
31. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 mai 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
32. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2016-39, 2016-41, 2016-42, 2016-44, 2016-45, 2016-46, 2016-47, 2016-48, 2016-49, 2016-50, 2016-31 et 2016-28.
33. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2016-40 et 2016-43.
34. Demande de dérogation mineure 2016-04 concernant le 571, rue Gabrielle-Messier.
35. Demande de dérogation mineure 2016-05 concernant le 1066, chemin de la Montagne.
36. Résolution d'approbation d'un PPCMOI pour la reconversion d'une résidence unifamiliale isolée en résidence privée pour aînés - 615, chemin de la Montagne.

37. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
38. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 1183 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité.
39. Adoption du règlement numéro 1222, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de voirie, de drainage et des travaux connexes sur la rue de Montplaisant et la place Bruyère ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingt-seize mille dollars (796 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".
40. Octroi du contrat BA 16-01 - Entretien en électricité dans les divers bâtiments de la Ville et surpresseurs d'aqueduc.
41. Octroi du contrat ING 2016-09 - Travaux de voirie rues de Montplaisant, place Bruyère et Villeneuve et resurfaçage sur diverses rues.
42. Questions de l'assistance.
43. Levée de la séance.

#### Information

- a) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2016 du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016 de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2016 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- d) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2016 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
- e) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2016 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu

2016-198

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 6 juin 2016 soit et est approuvé par ce conseil, en ajoutant les points suivants:

- 41.1 Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement visant à augmenter le montant du fonds de roulement.
- 41.2 Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement relatif à la création d'un fonds constitué des compensations pour l'exemption de fournir des cases de stationnement.
- 41.3 Demande d'exemption de fournir des cases de stationnement numéro 2016-01.

2016-199

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

2016-200

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2016-06-A, 2016-06-B, 2016-06-C, 2016-06-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2016-06-A, au montant de 2 081 018,14 \$, numéro 2016-06-B, au montant de 5 375,70 \$, numéro 2016-06-C, au montant de 365 581,78 \$, numéro 2016-06-D, au montant de 114 222,13 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2016-06, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 2 juin 2016, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 27 avril au 1<sup>er</sup> juin 2016.

2016-201

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2016-05**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2016-05 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 2 juin 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

...Madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en compagnie de madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, présente le rapport financier 2015 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire incluant la portion non consolidée et la portion consolidée.

Question de l'assistance concernant ce point de l'ordre du jour :

M. Ferdinand Berner

Augmentation des dépenses versus des revenus

2016-202

**RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'ANNÉE 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, du rapport financier consolidé 2015 comprenant le rapport du vérificateur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

2016-203

**ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES - PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 AVRIL 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil reçoive les deux états comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2016, déposés par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 20 mai 2016, et ce, en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :

- l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2016 et 30 avril 2015, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante;
- l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2016 et estimé au 31 décembre 2016, joint à la présente résolution comme annexe " B " pour en faire partie intégrante.

2016-204

**CONTRAT DE LOCATION DE PATINOIRES AU COMPLEXE SPORTIF SPORTSCÈNE POUR LA SAISON 2016-2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le contrat à intervenir avec la Société de Gestion C.R.L. inc. touchant la location des patinoires 1 et 2 au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2016-2017, au tarif de 235,35 \$ l'heure, excluant les taxes, pour un total de 40,25 heures/semaine pendant 30 semaines, pour les activités suivantes: hockey 23 heures, patinage artistique 9 heures, patinage libre 5,25 heures et ringuette 3 heures.

Que les frais de location pour les mois de septembre à décembre 2016, décrits au bon de commande LO 16-035, au montant de 180 760,80 \$, incluant les taxes, soient payables à même le poste budgétaire 02-734-00-515, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que madame Marie-Claude Duguay, chef de division - activités sportives et récréatives, ou en son absence, monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisé(e) à signer ledit contrat.

2016-205

**APPROBATION DES DÉPENSES - APPEL D'OFFRES COMMUN AVEC LA VILLE DE BELOEIL - CONTRAT D'ACHAT DE PIERRE CONCASSÉE**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-402 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 par laquelle le conseil délègue à la Ville de Beloeil, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres commun pour l'achat de pierre concassée pour les villes de Mont-Saint-Hilaire et de Beloeil;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public commun avec la Ville de Beloeil, cette dernière a octroyé, par le biais de sa résolution 2016-03-127, le contrat à Carrière Mont St-Hilaire inc., au montant de 129 200,05 \$, incluant les taxes, pour une durée de 12 mois, soit du 27 avril 2016 au 31 mars 2017, avec possibilité de renouvellement pour quatre années supplémentaires selon les clauses prévues au devis;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du contrat pour la première année représente pour Mont-Saint-Hilaire un montant de 32 460,14 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution 2015-402 mentionnée ci-dessus, l'acceptation de la soumission par la Ville de Beloeil liait la Ville de Mont-Saint-Hilaire envers l'adjudicataire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'achat de pierre concassée de la compagnie Carrière Mont St-Hilaire inc., conformément au contrat octroyé par la Ville de Beloeil pour la période du 27 avril 2016 au 31 mars 2017, pour la somme de 32 460,14 \$, incluant les taxes.

Que la présente dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 26 mai 2016.

Que l'achat de pierre concassée pour la période du 27 avril au 31 décembre 2016, décrite au bon de commande TP 16023, soit payable à même le poste budgétaire 02-320-00-621, au montant de 21 073,59 \$, incluant les taxes, montant prévu au budget, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-206

**RECONNAISSANCE - MONSIEUR JEAN-GUY SENÉCAL, PREMIER MAIRE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016, le conseil municipal a souligné le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil a souligné l'apport important pour la Ville de monsieur Jean-Guy Senécal, premier maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et que le conseil a annoncé officiellement le changement de nom de la salle " des comités " par la salle " Jean-Guy Senécal " afin d'honorer ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Senécal était présent lors de la séance et qu'il a prononcé une allocution;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil manifeste sa reconnaissance à monsieur Jean-Guy Secécal, premier maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire créée il y a 50 ans, pour l'implication et la contribution importante de ce dernier pour la Ville.

Que l'allocution prononcée par monsieur Senécal lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016 soit jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-207

#### **ADOPTION D'UN GENTILÉ**

CONSIDÉRANT QUE le gentilé " Hilairemontois " et " Hilairemontoise " pour désigner les citoyens de Mont-Saint-Hilaire n'est pas officialisé, et ce, malgré le fait qu'il est utilisé et connu depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT QUE les célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est un moment propice pour officialiser le gentilé;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil reconnait officiellement le gentilé " Hilairemontois " et " Hilairemontoise " pour désigner les citoyens de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec et au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2016-208

#### **NOMINATION DE MAIRES SUPPLÉANTS - PÉRIODE DU 20 MAI AU 19 NOVEMBRE 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert soit et est nommé maire suppléant pour les périodes du 20 mai au 3 juillet 2016 et du 1<sup>er</sup> au 19 août 2016.

Que madame la conseillère Magalie Joncas soit et est nommée mairesse suppléante pour les périodes du 4 au 31 juillet 2016 et du 20 août au 19 novembre 2016.

Que la résolution 2016-170 soit et est abrogée.

2016-209

#### **NOMINATION DE SUBSTITUTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - RÉGIES, COMITÉS ET ORGANISMES PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme au sein des Régies et comités ci-dessous, les personnes suivantes:

Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR)

Monsieur le conseiller Sylvain Houle, 2<sup>e</sup> substitut

Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR)

Madame la conseillère Magalie Joncas, 2<sup>e</sup> substitut

Régie Intercommunale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR)

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault, 2<sup>e</sup> substitut

Régie intercommunale du transport adapté de la Vallée du Richelieu (RITAVR)

Monsieur le conseiller Sylvain Houle, 2<sup>e</sup> substitut

2016-210

**NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'un poste de lieutenant est vacant au sein du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 9.03 de la convention collective intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section locale Mont-Saint-Hilaire, ce poste doit être attribué au pompier apparaissant sur la liste d'éligibilité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Laurent Nadeau lieutenant au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, suivant les conditions prévues à la convention collective des pompiers (temps partiel), et ce, à compter du 7 juin 2016.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 25 mai 2016.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 2 juin 2016.

2016-211

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Mary Pennefather et de monsieur François Deschênes, à titre de membres du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, sont échus depuis le 5 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE madame Pennefather et monsieur Deschênes ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,



**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de madame Mary Pennefather et de monsieur François Deschênes, à titre de membres du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 6 mai 2016 au 5 mai 2018.

2016-212

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Yvon Hamilton, à titre de représentant des groupes socioéconomiques, au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire est échu depuis le 1er février 2016;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux lettres patentes, monsieur Hamilton peut continuer à siéger jusqu'au renouvellement de son mandat ou son remplacement;

CONSIDÉRANT l'implication de monsieur Hamilton, à titre de président du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hamilton a manifesté son intérêt à renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT QUE ledit mandat est renouvelable pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux lettres patentes, les représentants des groupes socioéconomiques sont nommés par la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement de mandat de monsieur Yvon Hamilton, à titre de représentant des groupes socioéconomiques au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour une période de trois ans à compter du 2 février 2016.

2016-213

**DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - INTERSECTION BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER ET CHEMIN AUTHIER**

CONSIDÉRANT la présence de nombreux autobus scolaires circulant à l'intersection du chemin Authier et du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;

CONSIDÉRANT l'accident mortel survenu le 13 mai 2016 et impliquant un autobus scolaire à ladite intersection;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection n'est pas sécuritaire pour les usagers, notamment pour les élèves, les enseignants et les résidents du secteur;

CONSIDÉRANT la difficulté d'évaluer la vitesse des véhicules automobiles circulant dans cette zone qui est de 90 km/h;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'intervenir pour sécuriser l'intersection du chemin Authier et du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ladite intersection étant utilisée notamment par un nombre important d'autobus scolaires.

2016-214

**PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT EN MODE MULTICASERNE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la municipalité de McMasterville ont signé le 21 mars 2012 une entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et que cette entente prenait fin le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-399 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, laquelle autorisait la prolongation de ladite entente jusqu'au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE les villes et la municipalité parties à l'entente révisent actuellement son contenu afin de mettre en oeuvre des mesures optimales relatives au déploiement en mode multicaserne;

CONSIDÉRANT QUE la révision de ladite entente ne sera pas terminée au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de prolonger l'entente actuellement en cours pour une période de six (6) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise la prolongation de l'entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour une période de six (6) mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2016.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-215

**ALARME INCENDIE POUR LES CATÉGORIES DE RISQUES 3 ET 4 - PROTOCOLE DE MOBILISATION DES POMPIERS - MODIFICATION**

CONSIDÉRANT que les directeurs des Services de sécurité incendie des villes parties à l'Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Vallée-du-Richelieu ont analysé la pertinence de maintenir la mobilisation d'une troisième caserne pour les alarmes incendie de catégorie 3 et 4 sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les villes participantes à ladite entente ont demandé au ministère de la Sécurité publique des modifications au schéma de couverture de risques en incendie afin de mobiliser 12 pompiers pour les natures d'intervention en mode multicaserne sur les catégories 3 et 4 à l'intérieur d'un délai de 20 minutes;

CONSIDÉRANT QUE le rappel d'une équipe de pompiers de deux casernes et d'une équipe de pompiers supplémentaire à l'équipe de garde de la caserne concernée est automatiquement mobilisée augmentant ainsi le nombre de ressources et permettant d'atteindre la force de frappe prévue au schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté que dans la majorité des appels pour les alarmes incendie sur nos territoires, les déplacements des équipes de pompiers des casernes en mode multicaserne sont annulés avant même leur départ de la caserne par la centrale de surveillance ou par les propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'arrivée sur les lieux pour une intervention reliée à une alarme incendie qui s'avérerait fondée, l'officier-commandant mobilisera les effectifs supplémentaires de son service et les équipes du déploiement en mode multicaserne, au besoin;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement des équipes de pompiers en mode multicaserne expose les intervenants à un risque inutile pour leur vie et celles de leurs concitoyens lors de leurs déplacements pour des appels non fondés;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation des équipes de pompiers d'une troisième caserne sur les alarmes incendie occasionne un coût important pour l'ensemble des villes;

CONSIDÉRANT QUE le sondage publié sur les causes et circonstances des alarmes incendie par le ministère de la Sécurité publique stipule que 91 % des alarmes incendie sont non fondées, que les propriétaires ou les occupants du bâtiment concerné ont communiqué avec leur centrale de surveillance afin d'annuler l'alarme dans près de 30 % des alarmes non fondées répertoriées et que pour le 9 % des causes restantes, 2 % se sont soldées par des débuts d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs des Services de sécurité incendie des villes parties à l'*Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Vallée-du-Richelieu* se sont rencontrés le 11 avril 2016 et que la présente recommandation sera déposée à chacun de leur conseil municipal respectif;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, à procéder à la modification des protocoles de mobilisation pour les alarmes incendie des catégories de risques 3 et 4

2016-216

**CONTRAT DE SERVICES ENTRE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO ET LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'entente à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Société en commandite Gaz Métro concernant des services pour l'alimentation en gaz naturel du bâtiment projeté au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ainsi que l'octroi d'une contribution financière, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisé à signer ladite entente.

2016-217

**PASSAGE À NIVEAU - VOIE FERRÉE DU CN - PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-425 adoptée le 14 décembre 2015 par laquelle le conseil approuvait l'adoption de la version préliminaire du document de planification détaillée de l'aire TOD du secteur de la gare de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'un des éléments majeurs reliés à cette planification est le prolongement du boulevard de la Gare vers le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, entrejambant ainsi la voie ferrée du Canadien National (CN);

CONSIDÉRANT QUE des différentes alternatives analysées, celle du passage à niveau a été retenue;

CONSIDÉRANT que ce projet de passage à niveau permettrait de désenclaver le secteur du Village de la Gare et d'augmenter de façon significative le transport actif;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au Canadien National l'établissement d'un passage à niveau dans le projet du prolongement du boulevard de la Gare à Mont-Saint-Hilaire.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Agence métropolitaine de transport.

2016-218

**ENTRETIEN DU COURS D'EAU VOGHEL - BRANCHE 3**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Voghel a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la coordonnatrice aux cours d'eau de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu confirme le besoin d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Voghel;

CONSIDÉRANT QUE la branche 3 du cours d'eau Voghel est située sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau Voghel est sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'un règlement de taxation doit être adopté;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de la branche 3 du cours d'eau Voghel.

Que ce conseil est favorable à ce que les bassins de drainage bénéficiant des travaux éventuels dans la branche 3 du cours d'eau Voghel soient déterminés par des professionnels mandatés à cette fin et aux frais de la municipalité, et s'engage à fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires intéressés.

Que ce conseil accepte d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien demandé pour les superficies contributives situées sur son territoire et prévoit les répartir au prorata des superficies contributives au bassin versant via un règlement de taxation en conséquence.

**2016-219**

### **EXPOSITION - COLLECTION DE MINÉRAUX PRÉCIEUX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite accueillir une exposition permanente de minéraux du mont Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Haineault, collectionneur, est disposé à prêter à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une partie de sa collection de minéraux précieux du mont Saint-Hilaire, collection qui serait exposée dans les locaux de la ville;

CONSIDÉRANT QUE cette collection est constituée de minéraux rares et uniques aux caractéristiques exceptionnelles et que son exposition favoriserait la mise en valeur et son accessibilité pour les citoyens et citoyennes de Mont-Saint-Hilaire, ou toute personne de passage dans notre ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite pouvoir présenter cette exposition durant plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil signifie son intérêt à accueillir une exposition de minéraux précieux dans les locaux de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ce conseil autorise monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, à signer tout document donnant effet à la présente.

**2016-220**

### **PROJET DE LOI NO 56 - LOI SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME**

CONSIDÉRANT le projet de loi n° 56: *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 56 prévoit l'assujettissement des associations ou organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT les retombées positives des organismes à but non lucratif en matière de développement socioéconomique et communautaire sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles obligations prévues au projet de loi n°56 risquent d'entraver de façon substantielle les relations entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et les organismes à but non lucratif oeuvrant sur son territoire et de mettre en péril l'accomplissement de leur mission;

CONSIDÉRANT QU'il existe actuellement au Québec environ soixante mille (60 000) organismes à but non lucratif de toutes sortes;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, dans le cadre de l'Étude sur l'assujettissement des organismes à but non lucratif au projet de loi n° 56 menée par le Commissaire au lobbying du Québec, environ soixante organisations à but non lucratif ont été entendues et près d'une centaine de documents ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE les organismes à but non lucratif ont signé leur opposition au projet de loi n°56, notamment parce que ce dernier a pour effet d'alourdir considérablement la tâche des bénévoles, en imposant aux organisations à but non lucratif, par exemple:

- à inscrire au Registre de lobbyistes toute personne qui contacte un élu ou fait un appel à un fonctionnaire, de vive voix ou par écrit, pour diverses demandes;
- à considérer par écrit chacune des représentations ainsi faites;
- à produire trimestriellement un bilan des activités de lobbying;

CONSIDÉRANT QUE les organisations à but non lucratif sont soutenues et dirigées par des bénévoles et que les fonds recueillis doivent servir à la communauté et non être détournés vers une tâche administrative sans valeur ajoutée;

CONSIDÉRANT QUE les relations d'entraide entre les organisations à but non lucratif et les municipalités doivent demeurer flexibles et agiles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire signifier son opposition à l'assujettissement des organismes à but non lucratif à la *Loi sur la transparence en matière de lobbying*;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil dénonce et s'oppose à l'assujettissement des organismes à but non lucratif au projet de loi n° 56: *Loi sur la transparence en matière de lobbying*;

Que ce conseil recommande toutefois d'assujettir à la *Loi sur la transparence en matière de lobbying*, les associations ou organisations provinciales ou canadiennes.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Commissaire au lobbying du Québec, au Ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, au député de Borduas, à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et aux villes de la Communauté métropolitaine de Montréal.

2016-221

**PROJET DE LOI NO 100 - LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT PRINCIPALEMENT LES SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI**

CONSIDÉRANT les termes et conditions du projet de loi n°100: *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les services de transport par taxi*;

CONSIDÉRANT QUE la mobilité de demain se trouve dans les services aussi nombreux que populaires qui réduisent l'automobile en mode solo et les gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT l'importance des impacts environnementaux d'une telle décision en matière de mobilité durable;

CONSIDÉRANT QU'étant donné que 44 % des gaz à effet de serre proviennent du transport, le gouvernement du Québec devrait s'ouvrir aux alternatives à la diminution des émissions en provenance de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Québec pour 2030 est d'atteindre une diminution de 37,5 % par rapport à 1990;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs villes canadiennes ont choisi d'accueillir l'innovation et l'économie du partage plutôt que de les refouler;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au gouvernement du Québec d'alléger les dispositions prévues au projet de loi n° 100: *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les services de transport par taxi*, et qu'il poursuive les consultations entreprises sur ce projet.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire favorise la tenue d'un projet pilote concernant les services en cause.

**2016-222**

### **DÉMARCHE DE SENSIBILISATION - ALLAITEMENT DANS LES LIEUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et le bien-être des familles, sur la santé et le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage activement à promouvoir la santé, la qualité de vie et le bien-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels de la santé, à l'instar de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du Comité canadien pour l'allaitement, recommandent l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et sa poursuite jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés;

CONSIDÉRANT QU'offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribuent au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société;

CONSIDÉRANT QU'allaiter en public est un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et que la Cour suprême a déjà statué en faveur de ce geste dans lieux publics;

CONSIDÉRANT QU'il arrive encore trop souvent que l'on demande aux mères d'allaiter ailleurs que dans les espaces publics;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Magalie Joncas  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la démarche de sensibilisation et d'aménagement d'environnements accueillants afin de faciliter l'allaitement dans les lieux municipaux.

Que ce conseil demande au comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire de lui faire des recommandations sur des mesures qui pourraient être entreprises en lien avec cette démarche.

**2016-223**

**CESSION POUR FINS DE PARC - 1275, CHEMIN ROUILLARD**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, en date du 20 janvier 2016, portant le numéro de minute 3180, dans le cadre du projet de subdivision du lot 1 818 263 au cadastre du Québec (1275, chemin Rouillard) en deux lots, soit le lot 5 845 120 au cadastre du Québec, identifiant le terrain de la résidence existante et le lot 5 845 119 au cadastre du Québec, ayant pour but de créer un lot permettant la construction d'un nouveau bâtiment.

Que ledit projet de subdivision est conforme au Règlement de lotissement en vigueur, tel qu'il appert au rapport de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en date du 26 mai 2016.

Que le propriétaire verse à la Ville une somme de 15 320 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du nouveau lot créé, soit le lot 5 845 119 au cadastre du Québec, à titre de cession aux fins de parc, tel qu'il est requis en vertu de l'article 1.4.6 du Règlement de lotissement de la Ville et selon le plan mentionné ci-dessus.

**2016-224**

**CESSION POUR FINS DE PARC - PROLONGEMENT DE LA RUE DES CHARDONNERETS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, en date du 27 avril 2016, portant le numéro de minute 3223, dans le cadre du projet d'ajout du lot 5 902 039 au cadastre du Québec, au développement résidentiel à venir pour le prolongement de la rue des Chardonnerets.

Que ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur, tel qu'il appert au rapport de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en date du 26 mai 2016.

Qu'à titre de cession aux fins de parc, tel qu'il est requis en vertu de l'article 1.4.6 du Règlement de lotissement de la Ville, le propriétaire cède à la Ville de Mont-Saint-Hilaire le lot 5 902 040 au cadastre du Québec, ce qui représente une superficie de 423,1 m<sup>2</sup>, soit 11,1 % du nouveau lot créé alors que le Règlement de lotissement exige 10 % de la superficie de terrain du nouveau lot créé.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant un notaire de l'étude Handfield & Lalonde-Piecharski, notaires et conseillers juridiques, tout acte ou document donnant effet à la présente.



2016-225

**VENTE DU LOT 4 380 977 - LES ENTREPRISES PCJ INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire vende à Les Entreprises PCJ inc. l'immeuble suivant :

- le lot numéro 4 380 977 au cadastre du Québec d'une superficie de 613,2 mètres carrés.

Que la présente vente soit faite en considération du paiement, par l'acquéreur, d'une somme de vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars (26 589,00 \$), et que les frais de notaire et tout autre frais relié à ladite vente soient à la charge de l'acquéreur.

Que la présente vente est approuvée en conformité avec les recommandations de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans ses rapports datés du 24 février 2016 et du 26 mai 2016.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer, devant Me Caroline Bernard, notaire, tout document ou acte donnant effet à la présente.

2016-226

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 MAI 2016 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 11 mai 2016 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2016-010-R : Stationnement rue Sainte-Anne (école Au-Fil-de-L'Eau)
- 2016-011-R : Débarcadère rue Sainte-Anne (école Au-Fil-de-L'Eau)
- 2016-012-R : Traverse piétonnière rue Sainte-Anne (école Au-Fil-de-L'Eau)
- 2016-013-R : Ajout à la recommandation 2015-71-R - Débarcadère rue Provencher
- 2016-014-R : Rues Maureen et Saint-Pierre - Vitesse
- 2016-015-R : Signalisation - Sensibilisation au respect d'une distance sécuritaire automobilistes / cyclistes
- 2016-016-R : Demande de dos d'âne - Rue Provencher
- 2016-017-R : Stationnement - Rond-point rue du Sommet
- 2016-018-R : Signalisation - Piste cyclable dans le secteur de la gare
- 2016-019-R : Sens unique - Rue Boisée

2016-227

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 MAI 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 mai 2016 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2016-07-R : Reconnaissance de la trame verte et bleue
- 2016-09-R : Adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la " Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat " du 4 décembre 2015 - COP21
- 2016-10-R : Traitement des déchets par la pyrolyse

2016-228

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 24 MAI DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 mai 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

2016-229

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-39, 2016-41, 2016-42, 2016-44, 2016-45, 2016-46, 2016-47, 2016-48, 2016-49, 2016-50, 2016-31 ET 2016-28**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 24 mai 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-39 : 435, croissant du Golf  
Plans et recommandation 2016-75-R (annexe A)
- PIIA 2016-41 : 669, rue Magloire-Laflamme  
Plans et recommandation 2016-77-R (annexe B)
- PIIA 2016-42 : 876, rue des Bernaches  
Plans et recommandation 2016-78-R (annexe C)
- PIIA 2016-44 : 1599, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2016-80-R (annexe D)
- PIIA 2016-45 : 658, rue Félix-Leclerc  
Plans et recommandation 2016-81-R (annexe E)

- PIIA 2016-46 : 155, rue Messier  
Plans et recommandation 2016-82-R (annexe F)
- PIIA 2016-47 : 155, rue Desrochers  
Plans et recommandation 2016-83-R (annexe G)
- PIIA 2016-48 : 164, rue Highfield  
Plans et recommandation 2016-84-R (annexe H)
- PIIA 2016-49 : 251, rue Maureen  
Plans et recommandation 2016-85-R (annexe I)
- PIIA 2016-50 : 238 à 242, chemin des Patriotes Nord  
10 à 14, rue Sainte-Anne  
Plans et recommandation 2016-86-R (annexe J)
- Révision PIIA 2016-31 : 115, rue Auclair  
Plans et recommandation 2016-87-R (annexe K)
- Révision PIIA 2016-28 : 77, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2016-88-R (annexe L)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " L " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats.

**2016-230**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-40 ET 2016-43 - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 24 mai 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-40 : 28, rue Brunet  
Plans et recommandation 2016-76-R (annexe A)
- PIIA 2016-43 : Lots 2 348 718 et 2 348 719, rue Blain  
Plans et recommandation 2016-79-R (annexe B)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :



Celle-ci a pour but d'autoriser une marge latérale de 3,00 mètres alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une marge latérale de 7,50 mètres, permettant ainsi une dérogation de 4,50 mètres, et ce, afin de séparer de la ferme un emplacement résidentiel. Ladite marge latérale dérogatoire de 3,00 mètres serait située sur l'emplacement résidentiel, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Richard Dion, arpenteur-géomètre, en date du 18 avril 2016, portant le numéro de minute 13 465, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-233

**RÉSOLUTION D'APPROBATION D'UN PPCMOI POUR LA RECONVERSION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE EN RÉSIDENCE PRIVÉE POUR AÎNÉS - 615, CHEMIN DE LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande en date du 10 mars 2016 afin d'autoriser la reconversion de la résidence unifamiliale isolée sise au 615, chemin de la Montagne, en résidence privée pour aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce projet est assujetti au règlement numéro 1088, intitulé: " Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ", et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis préalable du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire par le biais de sa recommandation numéro 2016-36-R adoptée lors de la réunion ordinaire tenue le 22 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation de la demande d'autorisation, le projet répond aux critères établis dans le règlement cadre ci-dessus mentionné, tel que stipulé à la recommandation numéro 2016-36-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-143 par laquelle le conseil adoptait le premier projet d'approbation de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet a fait l'objet, le 25 avril 2016, de l'assemblée publique d'information et de consultation requise par la loi;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-186 par laquelle le conseil adoptait le second projet d'approbation de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accorde la demande d'autorisation du projet permettant la reconversion de la résidence unifamiliale isolée, située au 615, chemin de la Montagne, dans la zone A-16, en résidence privée pour aînés de 8 chambres, ainsi que l'aménagement d'aires communes et d'un logement nécessitant un agrandissement au-dessus du garage double existant, le tout selon les plans préparés par monsieur Federico Carbajal, architecte, en date du 8 mars 2016, joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante et selon les conditions prévues à la recommandation 2016-36-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-234

**AVIS DE PRÉSENTATION - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 881, RÈGLEMENT POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Avis de présentation est donné par le conseiller Jean-Pierre Brault à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-235

**AVIS DE PRÉSENTATION - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1183**

Avis de présentation est donné par le conseiller Frédéric Dionne à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement numéro 1183, intitulé: " Règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité et abrogeant le règlement numéro 1074 et ses amendements ".

2016-236

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1222 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 1222, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de voirie, de drainage et des travaux connexes sur la rue de Montplaisant et la place Bruyère ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingt-seize mille dollars (796 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

2016-237

**OCTROI DU CONTRAT BA 16-01 - ENTRETIEN EN ÉLECTRICITÉ DANS LES DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE ET SURPRESSEURS D'AQUEDUC - LE GROUPE DR ÉLECTRIQUE INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Le Groupe DR Électrique inc., au montant de 39 395,02 \$, incluant les taxes, sur la base des taux horaires soumis dans le cadre du contrat BA 16-01, pour l'entretien en électricité des bâtiments de la Ville, incluant les surpresseurs d'aqueduc, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, soit pour la période du 6 juin 2016 au 5 juin 2017.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 25 mai 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 16028, pour la période du 6 juin au 31 décembre 2016, soit payable à même les postes budgétaires 02-810-00-531, 02-811-00-531, 02-811-00-532, 02-812-00-533, 02-813-00-531, 02-814-00-531, 02-815-00-533 et 02-819-00-533, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-238

**OCTROI DU CONTRAT ING 2016-09 - TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE MONTPLAISANT, PLACE BRUYÈRE ET RUE VILLENEUVE ET TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR DIVERSES RUES - PAVAGES MASKA INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Pavages Maska inc., au montant de 1 075 003,98 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2016-09 pour des travaux de voirie rue de Montplaisant, place Bruyère et des travaux de resurfaçage sur diverses rues, selon l'option 1 pour la partie A du contrat (travaux de voirie) et selon l'option 2 pour la partie B du contrat (travaux de resurfaçage), étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, ing., directrice du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 2 juin 2016.

Que la partie A de ladite soumission est octroyée conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1222 décrétant les travaux et autorisant un emprunt pour les travaux à exécuter rue de Montplaisant et place Bruyère.

Que les travaux de voirie partie A, option 1 (rue de Montplaisant et place Bruyère), décrits au bon de commande SI 16053, au montant de 636 215,78 \$, taxes incluses, soient payables à même le règlement d'emprunt numéro 1222, intitulé: "Règlement décrétant des travaux de voirie, de drainage et des travaux connexes sur la rue de Montplaisant et la place Bruyère ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingt-seize mille dollars (796 000,00 \$) nécessaire à cette fin", et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur dudit règlement, et que la trésorière soit et est autorisée à signer le bon de commande requis, et ce, dès cette entrée en vigueur.

Que les travaux de resurfaçage partie B, option 2, décrits au bon de commande SI 16054, au montant de 438 788,20 \$, taxes incluses, soient payables à même le poste budgétaire 55-992-12-555, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-239

**AVIS DE PRÉSENTATION - AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Avis de présentation est donné par le conseiller Jean-Pierre Brault à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement visant à augmenter le fonds de roulement d'une somme de CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (575 000,00 \$) et de l'établir à la somme de DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000,00 \$) et d'affecter à cette fin le surplus accumulé du fonds général pour une somme de CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (575 000,00 \$).

2016-240

**AVIS DE PRÉSENTATION - CRÉATION D'UN FONDS - COMPENSATIONS POUR L'EXEMPTION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT**

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement relatif à la création d'un fonds constitué des compensations pour l'exemption de fournir des cases de stationnement.

2016-241

**DEMANDE D'EXEMPTION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT NUMÉRO 2016-01**

Considérant la demande d'exemption de fournir des cases de stationnement portant le numéro 2016-01 déposée par Investissements Rocky Vachon inc. en date du 12 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'immeuble situé au 238 à 242, chemin des Patriotes Nord, et 10 à 14, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble dispose actuellement de 9 cases de stationnement et que le nombre de cases requis en vertu de la réglementation est de 50 cases;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 845 permet l'exemption de fournir les cases de stationnement dans certaines zones, si les conditions de validité de la demande prévues audit règlement sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE le nombre visé par la demande d'exemption numéro 2016-01 s'élève à 41 cases et que les conditions de validité de la demande d'exemption sont respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 24 mai 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire portant le numéro 2016-74-R;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de cette recommandation, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande d'exemption;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande d'exemption de fournir les cases de stationnement portant le numéro 2016-01 présentée par Investissements Rocky Vachon inc.

Que le nombre de cases de stationnement à compenser s'élève à 41 pour l'immeuble situé au 238 à 242, chemin des Patriotes Nord, et 10 à 14, rue Sainte-Anne;

Que le montant de la compensation établi par le règlement numéro 828-38 relatif à la tarification des services municipaux pour l'année 2016 relativement à ladite demande d'exemption est de 5 000 \$ par case manquante.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Ferdinand Berner

Travaux chemin de la Montagne –  
informations aux citoyens  
Distance à respecter par les automobilistes  
envers les cyclistes



M. Jean-Luc Halde

Travaux chemin de la Montagne - poussière  
Parc de l'érablière Cardinal – heures  
d'ouverture et amoncellement de branches  
Vente du lot 4 380 977 - Les Entreprises  
PCJ inc.

**2016-242**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 50.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**